



Décision n° 2024-07 du 19 mars 2024 portant attribution du titre de professeur honoraire de l'École nationale des ponts et chaussées

Le directeur de l'École nationale des ponts et chaussées,

Vu le règlement intérieur de l'École nationale des ponts et chaussées, notamment son article 4-VI ;

Vu l'avis du conseil d'enseignement et de recherche de l'École nationale des ponts et chaussées en date du 8 février 2024 ;

Vu la délibération n°24-03-08 du 14 mars 2024 du conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées ;

Décide :

Art. 1^{er}. – Le titre de professeur honoraire de l'École nationale des ponts et chaussées est attribué à M. Jean-Pierre MAGNAN, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts (honoraire).

Art. 2. – Le président du département d'enseignement « génie civil & construction » et la directrice de l'enseignement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux *Actes officiels* de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 19 mars 2024.



ANTHONY BRIANT